

N°01/19 bis

Rapport de la commission permanente d'urbanisme chargée d'étudier le préavis N° 01/19 concernant une demande de crédit de CHF 3'780'000.- pour l'aménagement du carrefour rue de Pontarlier/Grand-Rue ainsi que pour l'assainissement des infrastructures adjacentes

Vallorbe, le 27.5.2019

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission permanente d'urbanisme chargée d'étudier le préavis municipal N° 1/19 relatif à l'objet précité, composée de Madame Ghislaine Sacco et de Messieurs Italo Facchinetti, René Gfeller, rapporteur, Serge Gendroz, Patrice Künzler, président, Daniel Rosetti, et François Vallotton, s'est réunie les 30.1.2019 et 13.5.2019. Il faut préciser que la Commission s'est déjà réunie le 19.3.2018 pour discuter de l'avant-projet. La séance du 30.1. 2019 a eu lieu avant le dépôt du préavis et a permis de prendre connaissance du projet définitif en primeur. Lors de cette séance, MM. Stéphane Costantini, Syndic, Christophe Maradan, Municipal, Michel Desseigne, technicien communal et David Varidel, géomètre en charge du projet étaient présents et M. Daniel Rosetti était excusé. Lors de la séance du 13.5.2019, M. David Varidel n'était pas présent et M. Christophe Maradan était excusé. La Commission tient à remercier M. le Syndic et M. le Municipal, ainsi que MM David Varidel et Michel Desseigne, pour leur présence et leurs explications.

La zone concernée par le présent préavis s'étend du carrefour Rue du Simplon – Rue des Eterpaz – Rue de Pontarlier au carrefour Grand-Rue et Rue de la Boulangerie et au sud à l'estacade nord du pont de ville. La mise à l'enquête publique n'a suscité aucune opposition ; le projet peut donc aller de l'avant.

Projet routier. L'état du revêtement de la Rue de Pontarlier nécessite une rénovation depuis plusieurs années. Le projet qui nous est soumis prévoit non seulement de refaire entièrement la route mais aussi de l'élargir à 6,5 m en prenant une partie de la largeur du trottoir côté aval, qui sera de toute façon condamné. Ceci va permettre un élargissement à 2 m du trottoir côté amont. Afin de conserver un accès piétonnier pour les personnes venant de la station Migrol, une rampe accessible aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes sera construite en parallèle aux escaliers du Passage du Temple. Pour cela, il faudra reprendre le mur de soutènement, ce qui occasionnera des frais importants pour la partie génie civil. Le giratoire sera quelque peu remonté côté nord par rapport à la situation actuelle et comportera un îlot central surélevé, matérialisé par une bordure franchissable et des pavés. Ceci permettra aux convois exceptionnels de passer par-dessus mais sera

dissuasif pour les véhicules légers. Durant toute la durée des travaux, seule une voie montante sera ouverte au trafic. La circulation descendante se fera par la rue de l'Ancienne Poste comme actuellement ; le problème des longs camions sera réglé par la Sécurité municipale au cas par cas. Une partie du trafic lourd pourra aussi être déroutée par la rue du Simplon et la Gare. Cela nécessitera la présence de patrouilleurs routiers adultes plutôt que des enfants, en raison de l'augmentation du danger. Le périmètre des travaux impliquant une route cantonale permet de demander une subvention de l'Etat de Vaud (Direction générale de la mobilité et des routes), estimée à CHF 323'000.-

Aménagements. Un traitement soigné des abords de route et des places aménagées, comportant des bandes arborisées, est prévu dans le projet. Une place permettant un petit marché sera aménagée au pied de la Tour. Ceci implique la suppression de trois places de parc. Une bande herborisée est prévue devant le bâtiment de la Raiffeisen et un espace vert avec quatre places de parc sera créé devant le futur Hôtel de la Concorde. Plusieurs bancs, du même style que ceux posés dans le secteur Entre-les-Eaux, sont prévus dans les aménagements cités. Le projet prévoit par ailleurs une place de parc supplémentaire dans le Passage du Temple. Le revêtement de la place entre la Ruelle des Grandes-Forges et la rivière sera entièrement rénové. La Commission émet le vœu que ce revêtement soit en harmonie avec le style du quartier.

Passage sous-route. Le passage sera assaini (peinture, maçonnerie, éclairage) et les anciens WC publics seront transformés en local à vélos pour les clients de l'hôtel. Ce local sera muni de bornes de recharges pour vélos électriques. Un nouvel escalier, permettant l'accès au passage sous-route depuis le Passage du Temple à la descente, sera construit.

Evacuation des eaux claires et des eaux usées. Les travaux d'aménagements routiers sont l'occasion de reprendre le système d'évacuation des eaux claires et des eaux usées, pour éviter de devoir rouvrir les routes ultérieurement. La Grand-Rue, en effet, est en système unitaire. Le projet prévoit la mise en séparatif de ce tronçon, ce qui allègera la charge de la STEP en cas d'orage. La rue de Pontarlier est déjà en séparatif, mais les collecteurs sont en mauvais état. Ils doivent donc être remplacés. Le nouveau collecteur des eaux claires aura un diamètre supérieur à celui existant ; cela permettra la récolte d'une partie des eaux claires du bassin versant du Simplon pour les amener à un exutoire situé entre le pont de ville et le bâtiment de la Concorde. Ceci permettra de délester le collecteur des eaux claires des Eterpaz. Le déversoir d'orage du bas de la Grand-Rue sera déplacé en amont temporairement, alors que celui de la rue de Pontarlier sera supprimé, car il n'aura plus de raison d'être. La part des canalisations (génie civil et conduites) sur le montant total des travaux de génie civil de CHF 2'300'000.- se monte à CHF 950'000.-.

Adduction d'eau et défense incendie. Les conduites d'eau potable datent de 1940 et 1969 ; les travaux qui vont être entrepris sont l'occasion de changer ces conduites et les hydrantes, vétustes eux aussi. Pour ce poste, une subvention de l'ECA de l'ordre de CHF 53'000.- est attendue.

Eclairage public. Il est prévu de profiter des travaux pour remplacer l'éclairage public par des systèmes à faible consommation.

Coûts. La Commission est consciente que des montants conséquents vont être engagés pour ces travaux, mais est convaincue qu'ils doivent être effectués. La réfection de la rue de Pontarlier est attendue depuis plusieurs années. La question de la régulation du trafic au bas

de la Grand-Rue sera solutionnée par les travaux prévus. La réfection des canalisations, tant celles des eaux claires et des eaux usées que de l'eau potable, devra de toute façon être effectuée à moyen terme ; autant profiter des travaux. La Commission demande à la Municipalité de s'assurer que les autres services (gaz, électricité, télécommunications) soient informés des travaux pour pouvoir profiter de l'opportunité le cas échéant.

En conséquence de ce qui précède, la Commission, à l'unanimité de ses membres vous propose de voter la décision suivante :

Le Conseil Communal de Vallorbe

- vu le préavis municipal n° 01/19 ;
- ouï le rapport de la commission qui l'a étudié;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 3'780'000.- pour l'aménagement du carrefour rue de Pontarlier/Grand-Rue ainsi que pour l'assainissement des infrastructures adjacentes, sous déduction des subventions accordées ;
2. de porter les dépenses au bilan comme nouveau compte à amortir en 30 ans ;
3. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et/ou via le plafond d'emprunt.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la commission:

Le président



Patrice Künzler

Le rapporteur



René Gfeller